

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la session ordinaire du 30 septembre 2026 à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 septembre 2026, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du CGCT, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Guillaume PAQUIER, Maire.

Présents : M. Guillaume PAQUIER, M. Dominique NÉANT, Mme Nathalie TALPIN, M. Romain VÉNIANT, M. Mathieu AUXOUX, M. Jean-Louis PACOT, Mme Sylvie POTIER, M. Marcel VACHER

Absentes représentées : Mme Sandra BARTHÉLÉMY donne pouvoir à Mme Nathalie TALPIN, Mme Élodie BEAUSOLEIL donne pouvoir à M. Romain VÉNIANT

Absente excusée : Mme Marie-Laure CHARPIN

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TALPIN

Conseillers présents : 8 / 11 quorum atteint

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2026, qui est approuvé à l'unanimité et signé par la secrétaire de séance et le Maire.

Le Maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- les logements 1D impasse du Carrage et 10 route du Morvan ont été attribués par Décisions du Maire dans le cadre des délégations accordées, (D 2026-057 et D 2026-058) au 01 août 2026 respectivement à SCI CHRISNAPS pour un loyer mensuel de 170 € charges non comprises et à M. et Mme MERCIER pour un loyer mensuel de 170 € charges non comprises.
- les travaux de voirie et de changement chauffage au logement 19 rue du 11 novembre, tout comme la modification du système de chauffage à l'école primaire sont achevés.
- les bancs en pierre pour l'aire de repos sont livrés.
- il a fallu faire procéder à la remise en état du moteur d'un aérateur de la station d'épuration par l'entreprise KSB S.A.S. pour un montant de 417.60 € TTC. La remise en état du coffret électrique a été réalisée par l'entreprise DAGOUMEAU pour un montant de 456 €.
- le département de Saône-et-Loire a notifié le montant de la subvention 2026 attendue dans le cadre des travaux de voirie. Elle sera de 5 200 €.
- le versement de la subvention DETR attendue suite aux travaux de réfection de la bibliothèque est sollicité auprès des services de l'Etat.
- les montants du FCTVA sont connus et supérieurs aux inscriptions budgétaires : Budget Commune Investissement : 13 406.59 €, Fonctionnement : 15 946.53 €. Budget Assainissement Investissement : 166.16 €.
- les montants du FPIC sont eux aussi connus. Cette année la collectivité reversera plus qu'elle ne percevra.
- les interventions musique et sport aux écoles durant l'année scolaire 2025/2026 ont été réglées pour un montant total de 1 755.07€.
- la vérification électrique des bâtiments a été réalisée par la société Véritas, selon le contrat. Il y a quelques travaux à réaliser. Des devis ont été demandés.
- des déclarations ont été faites auprès de l'assurance suite à l'accident qui a causé la dégradation du portail du cimetière et à la casse d'une vitre à la salle polyvalente. Dans les deux cas, les personnes se sont fait connaître.
- le comité médical restreint a été saisi pour une prolongation du placement en congé longue maladie de l'agent de la collectivité au-delà du 14/10/2026 compte tenu de l'arrêt de travail prescrit par le médecin. Mais depuis juillet, par décret de l'État, le comité médical n'est plus compétent en la matière. La décision revient au Maire, sur avis du médecin traitant. Un arrêté sera donc pris dans ce sens, pour une prolongation du congé longue maladie jusqu'au 31/12/2026.
- les contrats de travail prévus au dernier Conseil Municipal ont tous été signés par les agents.
- le CDD de remplacement de l'agent de voirie en arrêt de travail a été prolongé jusqu'au 31/12/2026.

- les services préfectoraux • ont arrêté la composition de la commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale de la manière suivante

	Conseillers Municipaux	Délégués administratifs	Délégués Tribunal Judiciaire
Titulaires :	Sylvie POTIER	Patrick PUZENAT	Véronique BAILLY
Suppléants :	Mathieu AUXOUX	Pierre DROIN	Françoise AMBROSIONI

• ont fixé le lieu du bureau de vote pour l'année 2027 à la Salle polyvalente.

Au niveau de la CCEALS :

- le rapport d'activités 2025 de la collectivité et les RPQS des services OM et SPANC sont présentés. Les documents sont consultables en mairie.
- le dispositif « École et cinéma » à destination des écoles maternelle et primaire est reconduit.
- dans le cadre du PAT, des livraisons de colis de produits locaux, sur commande sont envisagées. Un questionnaire à destination des habitants sera diffusé.

Le Maire rappelle les points fixés à l'ordre du jour :

- Arrêté DLL-BRENV-2026-218-2 portant rejet d'une demande d'autorisation environnementale
- Dispositif été 2026
- Convention bibliothèque/Département de Saône-et-Loire
- Convention cadre/Centre de gestion 71
- Admissions en non-valeur budget assainissement
- RPQS assainissement 2025
- Tableau des effectifs au 01/09/2026
- Local 2 route du Morvan
- Questions diverses

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

- DM n° 1 budget assainissement
- Acceptation d'un don

Cette demande est acceptée à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

ARRÊTÉ DLL-BRENV-2026-218-2 PORTANT REJET D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le 11 août 2026, un arrêté préfectoral portant rejet d'une demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet éolien privé porté par la société Total Énergies Renouvelables France a été pris. Cet arrêté a été affiché, comme demandé, du 11 août 2026 au 16 septembre 2026.

Le Conseil Municipal prend acte et comprend la décision préfectorale qui confirme ce qu'il a toujours soutenu : seul le Préfet peut donner une suite favorable ou non à ce type de projet. Il est donc acquis que cette décision clos tout sujet de développement éolien sur le territoire communal.

DISPOSITIF ÉTÉ 2026

Suite aux épisodes de fortes chaleurs qui ont perturbé la fin de l'année scolaire 2025/2026, EDF a mis en place « le dispositif été 2026 », à destination des collectivités leur permettant d'acheter du matériel de rafraîchissement. Le matériel acheté peut être remboursé à 100 % avec un plafond de 400 € par matériel et dans la limite de 10 équipements par établissement.

La commune a acheté 4 ventilateurs sur colonne pour un montant de 324.34 € TTC. Le dossier a été déposé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser le remboursement de cet achat.

CONVENTION BIBLIOTHÈQUE/DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Le Maire rappelle qu'une convention existe avec la mairie d'Issy-L'Évêque depuis 2001 afin d'être reconnu relai bibliothèque. Toutefois le département de Saône-et-Loire souhaite revoir la totalité de ses conventions et traiter directement avec chaque collectivité. Dans ce cadre, il présente le projet de convention qui fixe des critères obligatoires attendus par le département : un local de 30 m² minimum, un budget d'acquisition de livres à hauteur de 1 € par habitant, un responsable bénévole ou salarié formé, une

ouverture de 4 heures hebdomadaire sur 2 jours et une informatisation des locaux. Il précise que certains critères sont aujourd'hui atteints et d'autres non...

Il explique que cette convention gratuite permettra de bénéficier de matériel et de services du département et surtout des échanges de livres avec la bibliothèque de Saône-et-Loire. Par ailleurs ; depuis sa réouverture en août suite aux travaux, la bibliothèque est ouverte le mercredi et le samedi de 9h30 à 11h30 par deux bénévoles (Mmes CANET et BERTEN). Aussi, l'une d'elle accepte de suivre la formation exigée par le département.

Le Conseil Municipal, sur avis favorable de la commission en charge du cadre de vie, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention et tout document afférent. Aussi, il valide le fait qu'il faudra légèrement augmenter le budget d'acquisition et informatiser le local.

CONVENTION CADRE/CENTRE DE GESTION 71

Le Maire explique que le CDG 71 conduit pour le compte des collectivités affiliées un panel de missions obligatoires fixées par la loi et financées par leur cotisation annuelle. En plus, il propose des prestations facultatives au choix des collectivités. L'ensemble est régi par une « convention cadre » qui doit être revue à chaque nouveau mandat. Il propose le projet de convention.

Le Conseil Municipal, sur avis de la commission du personnel, à l'unanimité, retient deux missions facultatives (prestation d'accompagnement à la protection des données et service de santé au travail), approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Françoise LOPEZ, en sa qualité de comptable du SGC Charolais Brionnais a transmis un état de produits communaux sur les exercices 2022 et 2023 à présenter pour décision d'admissions en non-valeur sur le budget d'assainissement.

Le Conseil Municipal, sur avis de la commission des finances, décide d'admettre en non-valeur la somme de 114.67 € sur les 594.45 € proposés.

DM N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire explique que suite à des régularisations et réaffectations de dépenses du budget commune au budget assainissement, des fiches de biens avec une durée d'amortissement ont été créées ou modifiées. De ce fait, les crédits prévus au moment du vote du budget ne sont pas suffisants. Il convient donc de les compléter.

Le Maire propose donc la décision modificative suivante :

Investissement Dépenses Chap 21/art 2156	+ 500 €
Recettes Chap 040/art 28156	+ 500 €
Fonctionnement Dépenses Chap 042/art 6811	+ 500 €
Chap 011/art 61523	- 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

RPQS ASSAINISSEMENT 2025

Après présentation du RPQS 2025 par le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et décide de sa mise en ligne sur le site www.service.eaufrance.fr.

Le rapport est également consultable en mairie aux heures d'ouverture au public.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 SEPTEMBRE 2026

Le Maire présente le tableau des effectifs au 01 septembre 2026 qui est approuvé à l'unanimité après avoir supprimé le poste « adjoint animation 2017 », vacant et créé dans le cadre d'un dispositif particulier.

LOCAL 2 ROUTE DU MORVAN

Depuis de nombreux mois, le local situé 2 route du Morvan, propriété de la collectivité, servant d'épicerie et d'habitation est malheureusement fermé.

Le Conseil Municipal, réuni en commission, avait approuvé la proposition du Maire et des adjoints pour la création d'une épicerie en régie. Des premières démarches ont eu lieu dans ce sens.

Dernièrement Mme Virginie BOULANGER a fait savoir qu'elle envisage de créer une épicerie dans ce local.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve cette démarche

- sur proposition de la commission des finances, dit qu'une convention précaire d'occupation d'une durée d'un an renouvelable sera proposée avec un loyer de 450 € mensuel charges non comprises si la collectivité équipe le magasin en matériel.

Par ailleurs, le Conseil Municipal charge le Maire de continuer à travailler sur le modèle d'une épicerie en régie si le projet de Mme BOULANGER ne devait pas aboutir.

ACCEPTATION D'UN DON

Le Maire explique qu'un don de 30€ a été effectué à destination de la collectivité. Il sollicite l'assemblée afin de pouvoir encaisser ce montant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser le chèque et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance

- du compte rendu de la réunion du syndicat des eaux du 17/09/2026
- courrier de Madame PIERRE - DASEN Saône-et-Loire- par rapport à la rentrée 2027 et mise en place expérimentation « offre scolaire et aménagement du territoire ». Sur ce sujet, une réunion avec tous les Maires du territoire communautaire, se tiendra le 01 octobre en présence de Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement et le d'IEN du secteur
- du mail de l'IEN, Guillaume BOULADE, informant de la mise en place de stages réussite pendant les vacances de Toussaint, à destination des enfants de primaires.
- des remerciements pour le versement de subventions par Les Bouts d'Choux, la Croix Rouge et Centre Leclerc (CGFL)
- du bilan 24h concernant le fonctionnement de la station d'épuration et de la dernière visite périodique, réalisés en août et dont les conclusions sont positives
- du compte rendu de la société Altéréo qui a réalisé le schéma directeur du syndicat des eaux en eau potable. Ce dernier laisse apparaître que certains lieux ne sont pas raccordés à l'adduction d'eau.
- d'un courrier de la Région relatif à un projet de modification de convention avec le syndicat des eaux en vue de la cession du pylône de télécommunication présente sur la propriété dudit syndicat au Haut du Crot.
- d'un courrier relatif à la mise en place de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Aucune suite ne sera donnée pour cette année.
- d'un courrier de la préfecture concernant les mesures à adopter en cas de dépôts sauvages sur le territoire communal.
- d'un courrier concernant une campagne de mesure géophysique relatif à l'inventaire national des ressources minérales dans le cadre du plan France 2030 La commune pourra être survolée par un hélicoptère pendant deux semaines sur octobre / novembre 2026.
- d'un mail de Major Jantet de la brigade de gendarmerie de Bourbon Lancy relatif à la nouvelle organisation territoriale à compter du 01 septembre 2026. La commune de Grury est maintenant intégrée dans une nouvelle COB constituée des gendarmeries d'Issy L'Evêque et Gueugnon.
- d'une demande du GSF pour le sablage terrain. La question sera traitée avec les responsables du club.
- d'un devis de l'entreprise SOTTY pour le changement d'une porte de vestiaire à la salle polyvalente. Un complément sera demandé pour une éventuelle inscription au BP 2027
- du compte rendu d'une réunion avec MM Dujardin et Rave pour le tour de CCEALS (course cycliste) qui se tiendra les 23-24 et 25 avril 2027. Les organisateurs souhaitent que le départ et l'arrivée de la course du deuxième jour se fassent au bourg de notre commune. Cette proposition impliquerait un engagement financier sous forme de subvention à destination du club organisateur. Le Conseil Municipal, après l'avoir refusé pour l'année en cours, accepte cette demande pour 2027.

Séance levée à 23h15

La secrétaire de séance,
Nathalie TALPIN

Le Maire,
Guillaume PAQUIER

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la session ordinaire du 30 septembre 2026 à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 septembre 2026, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du CGCT, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Guillaume PAQUIER, Maire.

Présents : M. Guillaume PAQUIER, M. Dominique NÉANT, Mme Nathalie TALPIN, M. Romain VÉNIANT, M. Mathieu AUXOUX, M. Jean-Louis PACOT, Mme Sylvie POTIER, M. Marcel VACHER

Absentes représentées : Mme Sandra BARTHÉLÉMY donne pouvoir à Mme Nathalie TALPIN, Mme Élodie BEAUSOLEIL donne pouvoir à M. Romain VÉNIANT

Absente excusée : Mme Marie-Laure CHARPIN

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TALPIN

Conseillers présents : 8 / 11 quorum atteint

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2026, qui est approuvé à l'unanimité et signé par la secrétaire de séance et le Maire.

Le Maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- les logements 1D impasse du Carrage et 10 route du Morvan ont été attribués par Décisions du Maire dans le cadre des délégations accordées, (D 2026-057 et D 2026-058) au 01 août 2026 respectivement à SCI CHRISNAPS pour un loyer mensuel de 170 € charges non comprises et à M. et Mme MERCIER pour un loyer mensuel de 170 € charges non comprises.
- les travaux de voirie et de changement chauffage au logement 19 rue du 11 novembre, tout comme la modification du système de chauffage à l'école primaire sont achevés.
- les bancs en pierre pour l'aire de repos sont livrés.
- il a fallu faire procéder à la remise en état du moteur d'un aérateur de la station d'épuration par l'entreprise KSB S.A.S. pour un montant de 417.60 € TTC. La remise en état du coffret électrique a été réalisée par l'entreprise DAGOUNEAU pour un montant de 456 €.
- le département de Saône-et-Loire a notifié le montant de la subvention 2026 attendue dans le cadre des travaux de voirie. Elle sera de 5 200 €.
- le versement de la subvention DETR attendue suite aux travaux de réfection de la bibliothèque est sollicité auprès des services de l'Etat.
- les montants du FCTVA sont connus et supérieurs aux inscriptions budgétaires : Budget Commune Investissement : 13 406.59 €, Fonctionnement : 15 946.53 €. Budget Assainissement Investissement : 166.16 €.
- les montants du FPIC sont eux aussi connus. Cette année la collectivité reversera plus qu'elle ne percevra.
- les interventions musique et sport aux écoles durant l'année scolaire 2025/2026 ont été réglées pour un montant total de 1 755.07€.
- la vérification électrique des bâtiments a été réalisée par la société Véritas, selon le contrat. Il y a quelques travaux à réaliser. Des devis ont été demandés.
- des déclarations ont été faites auprès de l'assurance suite à l'accident qui a causé la dégradation du portail du cimetière et à la casse d'une vitre à la salle polyvalente. Dans les deux cas, les personnes se sont fait connaître.
- le comité médical restreint a été saisi pour une prolongation du placement en congé longue maladie de l'agent de la collectivité au-delà du 14/10/2026 compte tenu de l'arrêt de travail prescrit par le médecin. Mais depuis juillet, par décret de l'État, le comité médical n'est plus compétent en la matière. La décision revient au Maire, sur avis du médecin traitant. Un arrêté sera donc pris dans ce sens, pour une prolongation du congé longue maladie jusqu'au 31/12/2026.
- les contrats de travail prévus au dernier Conseil Municipal ont tous été signés par les agents.
- le CDD de remplacement de l'agent de voirie en arrêt de travail a été prolongé jusqu'au 31/12/2026.

- les services préfectoraux • ont arrêté la composition de la commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale de la manière suivante

	Conseillers Municipaux	Délégués administratifs	Délégués Tribunal Judiciaire
Titulaires :	Sylvie POTIER	Patrick PUZENAT	Véronique BAILLY
Suppléants :	Mathieu AUXOUX	Pierre DROIN	Françoise AMBROSIONI

• ont fixé le lieu du bureau de vote pour l'année 2027 à la Salle polyvalente.

Au niveau de la CCEALS :

- le rapport d'activités 2025 de la collectivité et les RPQS des services OM et SPANC sont présentés. Les documents sont consultables en mairie.
- le dispositif « École et cinéma » à destination des écoles maternelle et primaire est reconduit.
- dans le cadre du PAT, des livraisons de colis de produits locaux, sur commande sont envisagées. Un questionnaire à destination des habitants sera diffusé.

Le Maire rappelle les points fixés à l'ordre du jour :

- Arrêté DLL-BRENV-2026-218-2 portant rejet d'une demande d'autorisation environnementale
- Dispositif été 2026
- Convention bibliothèque/Département de Saône-et-Loire
- Convention cadre/Centre de gestion 71
- Admissions en non-valeur budget assainissement
- RPQS assainissement 2025
- Tableau des effectifs au 01/09/2026
- Local 2 route du Morvan
- Questions diverses

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

- DM n° 1 budget assainissement
- Acceptation d'un don

Cette demande est acceptée à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

ARRÊTÉ DLL-BRENV-2026-218-2 PORTANT REJET D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le 11 août 2026, un arrêté préfectoral portant rejet d'une demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet éolien privé porté par la société Total Énergies Renouvelables France a été pris. Cet arrêté a été affiché, comme demandé, du 11 août 2026 au 16 septembre 2026.

Le Conseil Municipal prend acte et comprend la décision préfectorale qui confirme ce qu'il a toujours soutenu : seul le Préfet peut donner une suite favorable ou non à ce type de projet. Il est donc acquis que cette décision clos tout sujet de développement éolien sur le territoire communal.

DISPOSITIF ÉTÉ 2026

Suite aux épisodes de fortes chaleurs qui ont perturbé la fin de l'année scolaire 2025/2026, EDF a mis en place « le dispositif été 2026 », à destination des collectivités leur permettant d'acheter du matériel de rafraîchissement. Le matériel acheté peut être remboursé à 100 % avec un plafond de 400 € par matériel et dans la limite de 10 équipements par établissement.

La commune a acheté 4 ventilateurs sur colonne pour un montant de 324.34 € TTC. Le dossier a été déposé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser le remboursement de cet achat.

CONVENTION BIBLIOTHÈQUE/DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Le Maire rappelle qu'une convention existe avec la mairie d'Issy-L'Évêque depuis 2001 afin d'être reconnu relai bibliothèque. Toutefois le département de Saône-et-Loire souhaite revoir la totalité de ses conventions et traiter directement avec chaque collectivité. Dans ce cadre, il présente le projet de convention qui fixe des critères obligatoires attendus par le département : un local de 30 m² minimum, un budget d'acquisition de livres à hauteur de 1 € par habitant, un responsable bénévole ou salarié formé, une

ouverture de 4 heures hebdomadaire sur 2 jours et une informatisation des locaux. Il précise que certains critères sont aujourd'hui atteints et d'autres non...

Il explique que cette convention gratuite permettra de bénéficier de matériel et de services du département et surtout des échanges de livres avec la bibliothèque de Saône-et-Loire. Par ailleurs ; depuis sa réouverture en août suite aux travaux, la bibliothèque est ouverte le mercredi et le samedi de 9h30 à 11h30 par deux bénévoles (Mmes CANET et BERTEN). Aussi, l'une d'elle accepte de suivre la formation exigée par le département.

Le Conseil Municipal, sur avis favorable de la commission en charge du cadre de vie, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention et tout document afférent. Aussi, il valide le fait qu'il faudra légèrement augmenter le budget d'acquisition et informatiser le local.

CONVENTION CADRE/CENTRE DE GESTION 71

Le Maire explique que le CDG 71 conduit pour le compte des collectivités affiliées un panel de missions obligatoires fixées par la loi et financées par leur cotisation annuelle. En plus, il propose des prestations facultatives au choix des collectivités. L'ensemble est régi par une « convention cadre » qui doit être revue à chaque nouveau mandat. Il propose le projet de convention.

Le Conseil Municipal, sur avis de la commission du personnel, à l'unanimité, retient deux missions facultatives (prestation d'accompagnement à la protection des données et service de santé au travail), approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Françoise LOPEZ, en sa qualité de comptable du SGC Charolais Brionnais a transmis un état de produits communaux sur les exercices 2022 et 2023 à présenter pour décision d'admissions en non-valeur sur le budget d'assainissement.

Le Conseil Municipal, sur avis de la commission des finances, décide d'admettre en non-valeur la somme de 114.67 € sur les 594.45 € proposés.

DM N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire explique que suite à des régularisations et réaffectations de dépenses du budget commune au budget assainissement, des fiches de biens avec une durée d'amortissement ont été créées ou modifiées. De ce fait, les crédits prévus au moment du vote du budget ne sont pas suffisants. Il convient donc de les compléter.

Le Maire propose donc la décision modificative suivante :

Investissement Dépenses Chap 21/art 2156	+ 500 €
Recettes Chap 040/art 28156	+ 500 €
Fonctionnement Dépenses Chap 042/art 6811	+ 500 €
Chap 011/art 61523	- 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

RPQS ASSAINISSEMENT 2025

Après présentation du RPQS 2025 par le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et décide de sa mise en ligne sur le site www.service.eaufrance.fr.

Le rapport est également consultable en mairie aux heures d'ouverture au public.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 SEPTEMBRE 2026

Le Maire présente le tableau des effectifs au 01 septembre 2026 qui est approuvé à l'unanimité après avoir supprimé le poste « adjoint animation 2017 », vacant et créé dans le cadre d'un dispositif particulier.

LOCAL 2 ROUTE DU MORVAN

Depuis de nombreux mois, le local situé 2 route du Morvan, propriété de la collectivité, servant d'épicerie et d'habitation est malheureusement fermé.

Le Conseil Municipal, réuni en commission, avait approuvé la proposition du Maire et des adjoints pour la création d'une épicerie en régie. Des premières démarches ont eu lieu dans ce sens.

Dernièrement Mme Virginie BOULANGER a fait savoir qu'elle envisage de créer une épicerie dans ce local.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve cette démarche

- sur proposition de la commission des finances, dit qu'une convention précaire d'occupation d'une durée d'un an renouvelable sera proposée avec un loyer de 450 € mensuel charges non comprises si la collectivité équipe le magasin en matériel.

Par ailleurs, le Conseil Municipal charge le Maire de continuer à travailler sur le modèle d'une épicerie en régie si le projet de Mme BOULANGER ne devait pas aboutir.

ACCEPTATION D'UN DON

Le Maire explique qu'un don de 30€ a été effectué à destination de la collectivité. Il sollicite l'assemblée afin de pouvoir encaisser ce montant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser le chèque et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance

- du compte rendu de la réunion du syndicat des eaux du 17/09/2026
- courrier de Madame PIERRE - DASEN Saône-et-Loire- par rapport à la rentrée 2027 et mise en place expérimentation « offre scolaire et aménagement du territoire ». Sur ce sujet, une réunion avec tous les Maires du territoire communautaire, se tiendra le 01 octobre en présence de Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement et le d'IEN du secteur
- du mail de l'IEN, Guillaume BOULADE, informant de la mise en place de stages réussite pendant les vacances de Toussaint, à destination des enfants de primaires.
- des remerciements pour le versement de subventions par Les Bouts d'Choux, la Croix Rouge et Centre Leclerc (CGFL)
- du bilan 24h concernant le fonctionnement de la station d'épuration et de la dernière visite périodique, réalisés en août et dont les conclusions sont positives
- du compte rendu de la société Altéreo qui a réalisé le schéma directeur du syndicat des eaux en eau potable. Ce dernier laisse apparaître que certains lieux ne sont pas raccordés à l'adduction d'eau.
- d'un courrier de la Région relatif à un projet de modification de convention avec le syndicat des eaux en vue de la cession du pylône de télécommunication présente sur la propriété dudit syndicat au Haut du Crot.
- d'un courrier relatif à la mise en place de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Aucune suite ne sera donnée pour cette année.
- d'un courrier de la préfecture concernant les mesures à adopter en cas de dépôts sauvages sur le territoire communal.
- d'un courrier concernant une campagne de mesure géophysique relatif à l'inventaire national des ressources minérales dans le cadre du plan France 2030 La commune pourra être survolée par un hélicoptère pendant deux semaines sur octobre / novembre 2026.
- d'un mail de Major Jantet de la brigade de gendarmerie de Bourbon Lancy relatif à la nouvelle organisation territoriale à compter du 01 septembre 2026. La commune de Grury est maintenant intégrée dans une nouvelle COB constituée des gendarmeries d'Issy L'Evêque et Gueugnon.
- d'une demande du GSF pour le sablage terrain. La question sera traitée avec les responsables du club.
- d'un devis de l'entreprise SOTTY pour le changement d'une porte de vestiaire à la salle polyvalente. Un complément sera demandé pour une éventuelle inscription au BP 2027
- du compte rendu d'une réunion avec MM Dujardin et Rave pour le tour de CCEALS (course cycliste) qui se tiendra les 23-24 et 25 avril 2027. Les organisateurs souhaitent que le départ et l'arrivée de la course du deuxième jour se fassent au bourg de notre commune. Cette proposition impliquerait un engagement financier sous forme de subvention à destination du club organisateur. Le Conseil Municipal, après l'avoir refusé pour l'année en cours, accepte cette demande pour 2027.

Séance levée à 23h15

La secrétaire de séance,
Nathalie TALPIN

Le Maire,
Guillaume PAQUIER